



Entretien des communs, droit du locataire.....

Par **david25**, le **03/03/2010** à **14:02**

Bonjour, lorsque j'ai signé mon bail, la représentante de l'agence m'a indiqué que le sèche-linge de la voisine se trouvait dans les parties communes, mais qu'en contre partie elle faisait les escaliers de la cage (2 étages). Mais je me suis aperçue qu'on me faisait payer 50 € à l'année pour les escaliers que la voisine nettoie, où es mon intérêt ? Je paye l'électricité du sèche linge, plus les escaliers. En plus, elle n'est pas déclarée, comment peuvent-ils chiffrer le montant de l'entretien ? Suite, à une contestation, l'agence nous impose une femme de ménage extérieur à la cage, en on-t-il le droit ? Vers qui me retourner, pour régler la situation ? Merci.